

ville d'Annay

Annexe de "La Vie Annaysienne"

COMPTE-RENDU



RÉUNION DU 24 JUIN 2021

Présents :

M. Yves TERLAT
M. Albert DANCOISNE
Mme Angèle DUPAYAGE
M. Pascal FROISSART
Mme Astrid BEAUCOURT
M. Marcel GAPENNE
Mme Béatrice HONORE
M. Alexandre DERISBOURG
Mme Martine DEMEYERE
M. Claude DRUELLE
Mme Sonia PRIEM
M. Dominique LABALETTE
Mme Arlette SOLTYS
M. Didier ROBIDET
Mme Adelaïde DELATTRE
Mme Louisetta TAILLEZ
M. Pascal CAMPTEL
M. David KUSNIREK
Mme Arlette CORTES
M. Philippe SEWERYN

Excusés :

Mme Michèle MOREN
(Pouvoir à Adelaïde DELATTRE)
M. Jean-Claude HOFFMANN
(pouvoir à Astrid BEAUCOURT)
M. Philippe THUMEREL
(pouvoir à Alexandre DERISBOURG)
Mme Chantal CHRISTMANN
(pouvoir à Astrid BEAUCOURT)
Mme Sandrine DELPIERRE
(pouvoir à Angèle DUPAYAGE)
M. Tony DEDOURGE



En raison de la crise sanitaire, la réunion de Conseil municipal a été délocalisée dans la salle des fêtes et toutes les dispositions visant à respecter la distanciation et la sécurité des personnes présentes ont été respectées.

La parole est donnée à M. GARANTIE de la société *Ages et Vie* qui travaille actuellement avec la commune au concept de maisons partagées à destination des personnes âgées. Deux maisons pourraient se construire au sein de l'écoquartier qui jouxtera la salle de sport. Des échanges autour du fonctionnement de ces maisons, du reste à charge, du public visé se sont déroulés à l'issue de sa présentation.

M. WATTEBLED de la Société *PROTERAM* prend ensuite la parole pour présenter le projet d'écoquartier. Il rappelle qu'il est lauréat de l'appel à projet d'urbanisation sur la zone et que ce projet respectera le cahier des charges édicté par la commune : constructions libres de constructeurs soumises à un cahier des charges obligeant à la construction de maisons passives, à énergie positive, éclairage public photovoltaïque avec régulateurs d'intensité et détecteurs, efforts conséquents sur la récupération des eaux de ruissellement avec des dalles traitantes, etc.).

M. le Président informe de la démission de M. Yves BOURSIER de son mandat de conseiller municipal puis M. Pascal

FROISSART est désigné en qualité de secrétaire de séance et fait l'appel.

Le compte-rendu de la réunion du 8 avril 2021 est adopté à l'unanimité.

1. APPROBATION DE LA 2ÈME MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

L'assemblée approuve à l'unanimité cette modification concernant l'autorisation des toitures terrasses en zones urbanisées à urbanisables à vocation d'habitat. *Il est précisé l'absence de remarques du public sur le dossier mis à disposition en Mairie pendant un mois.*

2. DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET PRIMITIF

Les ajustements budgétaires par le biais de virements de crédits nécessaires sont présentés au conseil municipal. Les ajustements concernent l'acquisition de matériel informatique acquis grâce à une subvention CAF. Ils permettront la sensibilisation des habitants et participeront à la réduction de la fracture numérique.

Votes pour : 20 Votes contre : 5

3. PACTE DE GOUVERNANCE CALL

Le pacte de gouvernance élaboré par la

communauté d'agglomération de Lens Liévin avec les 36 communes qui la composent est adopté à l'unanimité. Celui-ci a pour objectif d'associer plus étroitement les communes au fonctionnement intercommunal. Il définit les instances au sein desquelles les différents points de vue vont pouvoir s'exprimer, l'élaboration d'un projet de territoire et un plan pluriannuel d'investissements. Il pose aussi les règles du pacte financier et fiscal qui inquiète actuellement les communes notamment en ce qui concerne les reversements de dotations. De plus, il définit la coopération de proximité au service de l'utilisateur, la mutualisation des moyens entre collectivités.

4. CONVENTION : SERVITUDE DE PASSAGE LOTISSEMENT RUE RAMOND / RUE DU LOUVRE

L'assemblée valide à l'unanimité la signature d'une convention pour le raccordement des projets salle de sport et écoquartier aux voiries et réseaux divers du lotissement Rue Ramond / Rue du Louvre, la participation communale étant fixée à 35 000€.

Ce raccordement entre dans le cadre des projets de la salle de sport et de l'écoquartier. De ce fait, une partie de la somme sera remboursée par la Société *PROTERAM*, à hauteur de 25 000 €.

5. SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ACCORD AVEC UN AMÉNAGEUR DANS LE CADRE DU PROJET D'ÉCOQUARTIER ET CESSIION DE TERRAINS COMMUNAUX

L'assemblée valide à la majorité le protocole et la cession des terrains communaux à l'aménageur qui aura la charge de la construction de l'écoquartier qui jouxtera la salle de sport. Cette cession se fait sous réserve d'arpentage et conformément à l'estimation du service de France Domaines.

M. SEWERYN questionne sur la légalité de la réintégration dans le budget communal des recettes issues de terrains préalablement propriété du CCAS. *M. le Maire* lui répond que l'aménageur s'acquittera de la TVA sur marge et que la commune cède ses terrains au prix qu'elle souhaite. Ces terrains, historiquement, n'ont été acquis, ni par le CCAS ni par la commune mais proviennent de dons à la collectivité. Il rappelle les délibérations concordantes prises le Conseil d'Administration du CCAS et le Conseil Municipal.

M. SEWERYN demande pourquoi le CCAS n'a pas fait la transaction en direct avec l'aménageur. *M. le Maire* lui explique qu'historiquement, c'est la commune qui réalise les investissements. De plus, le budget de fonctionnement du CCAS est de 100 000€, il ne pourrait gérer un budget d'investissement trop conséquent, les dépenses d'investissement et de fonctionnement devant toujours être à l'équilibre.

M. CAMPEL affirme que ce sont les usagers du CCAS qui sont spoliés des recettes d'investissement liées à la cession d'un

terrain à la commune. *M. le Maire* explique que les dépenses d'investissements réalisées par la commune profitent à tous les habitants de la commune. Le terrain en question ayant été cédé à la commune pour y construire une salle de sport, qui sera utilisée par tous les annaysiens et non pas seulement une partie d'entre eux. Il explique enfin que l'assiette nécessaire à la salle de sport étant de 5000 m², les 3000 m² restants sont cédés à l'aménageur de l'écoquartier. Il ajoute ensuite que personne n'est spolié dans cette transaction.

M. CAMPEL dit qu'il manque de logements sociaux sur le secteur pour les usagers du CCAS. *M. le Maire* lui répond que sur la commune sont répertoriés 17 % de logements sociaux, soit en-deçà des 20 % exigés par la loi SRU, ceci du fait de la politique urbanistique des mandats précédents 2014. *M. le Maire* rappelle les projets d'urbanisation engagés par la commune et affirme que les constructions de logements sociaux à venir viendront combler le déficit existant.

Le débat se conclut en rappelant la préoccupation liée à l'habitat des seniors à Annay : un béguinage supplémentaire, une résidence autonomie et des maisons partagées verront le jour dans un avenir proche : outre le logement social, le logement adapté et protégé fait aussi partie des préoccupations municipales.

Votes pour : 20 Votes contre : 5

6. CESSIION D'UN TERRAIN COMMUNAL IMPASSE DES JARDINS

L'assemblée valide à l'unanimité la cession du terrain sis 1 impasse des jardins au tarif de 10 560 €, résultant de l'estimation des domaines. Cette cession est consentie à l'acquéreur du logement édifié sur la parcelle, ancienne part de marais.

7. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le conseil prend acte à l'unanimité de la modification du tableau des effectifs.

M KUSNIREK demande l'arrêté de recrutement de l'agent nouvellement nommé sur la paie et les ressources humaines. Il questionne sur le statut de cet agent. *M. le Maire* l'informe que l'arrêté de recrutement lui sera transmis, nonobstant la suppression de toutes les informations personnelles de la personne concernée et confirme que l'agent a le statut de stagiaire de la fonction publique.

Mme TAILLEZ et *M. KUSNIREK* affirment qu'elle n'est pas fonctionnaire et *M. SEWERYN* renchérit qu'elle est en CDD si elle est stagiaire. *M. le Maire* lui rappelle les règles de recrutement de la fonction publique en lui précisant qu'un agent recruté sur un cadre de catégorie C (sans concours) est nommé stagiaire pendant un an et titularisé au bout d'un an si l'année de stage est concluante.

8. CRÉATION D'UN POSTE NON-PERMANENT : CONTRAT DE PROJET

Le conseil accepte, à l'unanimité, la création d'un poste non permanent de conseiller numérique à compter du 1er juillet et pour une durée de deux ans.

Ce poste correspond au projet financé par l'Etat « Conseiller Numérique France Services » afin de lutter contre la fracture numérique.

Au sein du territoire de la CALL, deux projets seulement ont été acceptés, celui de l'agglomération et celui de la commune d'Annay.

M. CAMPEL questionne sur la durée de travail de l'agent qui sera en charge et si d'autres tâches lui seront attribuées ainsi que la part communale de financement de ce poste. M. DANCOISNE lui explique que la commune a postulé au dispositif et qu'une convention avec l'Etat permet l'emploi, via une subvention couvrant le salaire, d'une personne à temps plein sur une durée de deux ans. La formation de cet l'agent sera financée directement par l'Etat.

M. KUSNIREK demande si l'offre d'emploi a été publiée. M. le Maire lui confirme que l'offre a été publiée sur la Bourse de l'Emploi du Centre de Gestion, comme toute collectivité. M. DANCOISNE précise que l'agent a été pressentie car figurant sur une liste de candidats établie par les services de l'Etat.

M. KUSNIREK dit que l'annonce n'a pas été publiée sur le site de la ville. M. le Maire lui répond qu'effectivement mais que pour postuler, les candidats devaient figurer sur la liste officielle établie.

9. DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT AU CNAS

L'assemblée désigne à la majorité Mme Nancy CACHERAT, agent communal, pour représenter la commune d'Annay auprès du CNAS au sein du collège "employés".

M. SEWERYN questionne sur le statut de stagiaire qui ne permet peut-être pas cette nomination. M. le Maire lui fait remarquer qu'un stagiaire de la Fonction Publique Territoriale est un fonctionnaire comme un autre.

Votes pour : 20 Votes contre : 5

10. DÉLIBÉRATION CONCORDANTE AVEC LA FDE CONCERNANT LA TCCFE

Le conseil municipal valide à l'unanimité la fraction de 5% du produit de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité qui sera dorénavant perçue par la Fédération Départementale de l'Energie du Pas de Calais. Cela représente un surcoût de 1 200€.

11. PERMIS DE LOUER ET DE DIVISER

L'assemblée approuve, à l'unanimité, le déploiement

de l'Autorisation Préalable à la Mise en Location et de l'Autorisation de Diviser (Permis de louer), à compter du 1er janvier 2022 sur la commune.

12. GROUPEMENT DE COMMANDES PERMIS DE LOUER ET DE DIVISER

L'assemblée décide, à l'unanimité, de rejoindre le groupement de commandes, entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et les communes volontaires, sur l'acquisition de prestations liées au déploiement du dispositif du permis de louer et de diviser. Le conseil municipal valide la prise en charge par la CALL et les communes à hauteur de 50% chacune.

13. DEMANDE DE SUBVENTION À L'ANS

Le conseil municipal, à la majorité, approuve la demande de subvention pour la salle de sport à l'Agence Nationale du Sport.

Une réunion se tiendra lorsque tous les financeurs sollicités se seront positionnés. Il reviendra alors au conseil municipal de valider la construction de la salle de sport au vu du reste à charge et d'opérer éventuellement des choix sur la passivité à venir du bâtiment.

M. CAMPEL réclame les confirmations de subventions reçues. M. le Maire l'invite à venir les chercher en mairie. M. KUSNIREK demande si les riverains de la salle de sport sont tous au courant du projet. M. DERISBOURG lui confirme que oui. Il rappelle le parti pris d'enterrer en partie l'équipement afin de gêner le moins possible ces riverains qui pourront bénéficier d'un ensoleillement dans leur jardin malgré la construction de l'équipement. M. KUSNIREK annonce qu'il n'est pas contre la salle de sport mais contre le coût de cet équipement.

Votes pour : 20 Abstentions : 5

14. GROUPEMENT DE COMMANDES À LA CALL SUR LES AIPR

Le Conseil Municipal autorise l'adhésion au groupement de commandes de la CALL avec les communes volontaires afin de proposer aux agents municipaux une formation relative aux AIPR (Autorisation d'Intervenir à Proximité des Réseaux).

15. ADMISSION EN NON-VALEUR

L'assemblée acte l'admission en non-valeur la somme de 1 165,51 € pour des titres irrécouvrables sur une période datant de 2010 à 2019.

La séance est levée à dix-neuf heures trente-sept minutes.

INNOVATION AVEC DES MAISONS PARTAGÉES AU SEIN D'UN ÉCOQUARTIER AUX GABIONS

La compréhension des enjeux du projet fut complexe -pour certains-.

Le quartier des Gabions est le dernier espace de la commune qui s'ouvrira à l'urbanisation. Outre l'espace prévu pour la salle de sport, les élus ont profité des terrains adjacents dont la commune est propriétaire pour envisager la construction de deux maisons partagées destinées à l'accueil de nos aînés, au sein d'un écoquartier. Le concept présenté se veut être de deux maisons familiales dont la vie se construit autour de 8 chambres (de 30m² chacune), les locataires partageant le quotidien et les espaces communs.

Un concept innovant, pour les volontaires, entre la maison devenue inadaptée et l'hébergement plus collectif mais sécurisé. Un espace propice à la conduite de projets, à la rupture de l'isolement tout en gardant un important contact avec la famille et au sein duquel 3 auxiliaires de vie se relayent 24 heures sur 24 ! Ce dispositif doit utilement compléter celui des béguinages (dont le prochain de 20 logements est prévu au Bois des Mottes) et les locatifs sociaux adaptés, tant on sait que la retraite moyenne dans notre secteur est particulièrement peu importante.

Rappelons aussi tout le bénéfique que les propriétaires peuvent tirer des aides pour l'accessibilité dans leur logement. La Maison de l'Habitat Durable de la CALL est à même d'accompagner chacun dans ce projet.

Tout cela est complété par le dynamisme du service aux aînés créé depuis 2014. Un dispositif complet et intelligent qui vise à maintenir nos aînés sur Annay.

Un ensemble de projets urbanistiques à l'échelle communale que l'opposition se refuse à comprendre, arguant du désavantage fait au CCAS dans la cession d'une part de marais à la ville. Comment faire comprendre que le CCAS œuvre pour tous dans la commune et non, comme les membres de l'opposition le dénoncent, comme une structure réservée aux plus démunis, manière de stigmatiser davantage encore. Certes le CCAS fait plus pour ceux qui en ont le plus besoin ou rencontrent un accident de la vie, c'est juste ! De là à priver les annaysiens (c'est réellement ce que dit l'opposition) des moyens pour que chacun soit considéré, c'est de la mauvaise foi ! C'est ce qu'ont rappelé Mr le Maire, Mr Derisbourg et Mme Dupayage qui ont aussi souligné l'inaction municipale préalable pour les 3ème et 4ème âge jusque 2014.

Les élus de notre groupe adressent leurs félicitations à Albert Dancoisne pour l'obtention du label et le financement d'un poste de conseiller numérique : Annay s'outille pour lutter contre la fracture numérique et c'est tant mieux.

Yves Terlat, Michèle Moren, Albert Dancoisne, Angèle Dupayage, Tony Dedourge, Astrid Beaucourt, Alexandre Derisbourg, Martine Demeyère, Pascal Froissart, Chantal Christmann, Philippe Thumerel, Arlette Soltys, Marcel Gapenne, Béatrice Honoré, Jean-Claude Hoffmann, Sonia Priem, Claude Druelle, Adélaïde Delattre, Didier Robidet, Sandrine Delpierre, Dominique Labalette, Michèle Ecaillet, Daniel Mattéi, Magalie Descamps, Jackie Francke, Cathy Marin, Marc Planchon, Evelyne Chapelle, Albert Demarey et toute l'équipe de l'Union Annaysienne.

Groupe de l'Union Annaysienne

EN ATTENDANT L'AUTOMNE

Chose surprenante que l'urgence à convoquer un conseil municipal entre deux tours d'élections régionales et départementales. Faisons le point sur l'essentiel présenté :

- La salle des sports, projet phare de l'équipe en place et pierre angulaire de l'écoquartier n'a obtenu à ce jour que 30% des subventions nécessaire pour que la commune puisse emprunter à une banque et faire engager les travaux.
- Un écoquartier pourrait voir le jour avec en son sein 30 lots libres et deux maisons « âges et vie » comprenant chacune 8 studios pour accueillir des personnes en début de dépendance (GIR 3 à 5). A condition que la caisse des dépôts et consignation accorde le financement évidemment.

Ceux sont 10 446 m² pour un prix de 257 174.52 €, représentant une grande partie de la réserve foncière communale, qui disparaissent dans cette opération immobilière. Celle-ci impliquant également un bailleur social, un éminent propriétaire terrien annaysien et un aménageur PROTERAM. A noter qu'un terrain de 8 741 m² (acheté au CCAS 30 000 €, soit 3,43€ le m²) est revendu 6 mois après 18,19€ le m² sans contreparties pour notre service d'action sociale naturellement. Cinq fois plus cher, est-ce bien légal ? L'urgence du moment ayant trouvé sa solution monétisée, il reste à obtenir les subventions. Ce mandat suffira-t-il ?

Arlette CORTES Louissette TAILLEZ Yves BOURSIER Pascal CAMPTEL David KUSNIREK Philippe SEWERYN

Groupe Rassemblement pour l'Avenir